

REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

- **MONTEE ET DESCENTE DES ELEVES** : elles doivent s'effectuer dans l'ordre. **Les élèves doivent attendre l'arrêt complet du véhicule.** Après la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car et après s'être assuré qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, notamment après avoir attendu que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue de la chaussée soit complètement dégagée .

- **COMPORTEMENT DES ELEVES PENDANT LE TRANSPORT** : **Chaque élève doit rester calmement à sa place pendant tout le trajet**, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur ni mettre en cause la sécurité. Il est interdit notamment de :
 - o Parler au conducteur sans motif valable.
 - o Jouer, crier, projeter quoi que ce soit.
 - o Toucher, avant l'arrêt complet du véhicule, les poignées, serrures ou autres dispositifs d'ouverture des portes ainsi que l'issue de secours.
 - o Se pencher au dehors.
 - o Manger ou boire.

- **TRANSPORT DES SACS ET CARTABLES** : **les sacs, serviettes, cartables ou paquets de livres doivent être placés sous les sièges** ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès aux portes restent libres.
Le transport d'objets tels que ballons, patins à roulettes, skate...est interdit.

- **POINTS DE RAMASSAGE** : **les élèves doivent être présents au moins 5 minutes avant l'heure indiquée du passage du bus.** Si la montée et la descente se font sous la responsabilité de l'accompagnateur, l'attente au point de ramassage ainsi que la traversée de la chaussée se font sous la responsabilité des parents.

- **ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES** : Les parents, ou toute personne dûment mandatée par ceux-ci par autorisation écrite, doivent accompagner et reprendre les enfants sur le lieu de l'école, de la garderie ou de l'arrêt de bus. Tout enfant quittant seul l'école ou le bus doit y être autorisé par écrit.
En aucun cas un enfant de maternelle ne peut quitter l'école ou le bus seul. Si un parent n'est pas présent pour l'accueillir à la sortie de l'école ou à la descente du bus, il sera conduit à la garderie de St Genès de Lombaud.

- **NOTA** : Tout enfant non réceptionné au dernier passage du bus (16h30 pour Madirac, 17h pour Haux) sera transporté par le bus scolaire jusqu'à la garderie de St Genès de Lombaud où les parents pourront le récupérer. Le prix de la garderie sera imputé à la famille.
Le ramassage scolaire du matin et du soir est gratuit.

LE NON RESPECT DES REGLES DE SECURITE PEUT AMENER A L'EXCLUSION D'UN ELEVE. LE RAMASSAGE SCOLAIRE EST DISPENSE PAR LE RPI .